

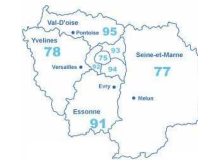


Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret

Calendrier prévisionnel Concours et examens professionnels des Centres de Gestion Région Centre (CDG 18, 28, 36, 37, 41, 45) et Ile de France (CDG 77, CIG Petite et Grande Couronne)



Année 2011-2012



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret
20 avenue des Droits de l'Homme – BP 91249 – 45002 ORLEANS CEDEX 1
Tel : 02.38.75.85.45 - Fax : 02.38.75.85.46 - Site Internet : www.cdg45.fr - Courriel : concours@cdg45.fr

Ce document est un calendrier indicatif. En conséquence, ces informations étant susceptibles de modification en cours d'année, il appartient aux candidats d'obtenir confirmation des dates auprès du **Centre de Gestion organisateur**.

Les concours de la Fonction Publique Territoriale permettent l'accès aux emplois des collectivités territoriales : mairies, conseils généraux, conseils régionaux, établissements publics intercommunaux. A l'issue de ces **concours**, les lauréats figurent sur une **liste d'aptitude** d'une durée de validité **d'un an** renouvelable **deux fois**.

ⓘ La réussite à un concours ne vaut pas recrutement. Il appartient au lauréat de rechercher un poste.

Concours et examens professionnels 2011 - 2012 organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret

Pour l'année 2011 :

- Concours d'Agent de maîtrise, spécialité « Environnement et Hygiène »
- Examen professionnel d'Adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe

Pour l'année 2012 :

- Concours d'Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, spécialité « environnement et hygiène »
- Concours d'Adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe
- Concours d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe

Pour l'année 2013 :

- Concours d'Educateur territorial de jeunes enfants
- Concours de Rédacteur territorial

Des conventions avec les Centres organisateurs sont passées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Loiret pour la majorité des autres concours et examens.

Procédure pour le retrait du dossier d'inscription

Pour obtenir un dossier d'inscription, vous devez **obligatoirement** vous adresser au **Centre de Gestion organisateur** :

- sur place, aux heures d'ouverture des bureaux
- par pré inscription en ligne sur le site internet du **Centre de Gestion organisateur**
- par courrier
- par télécopie
- par courriel

ⓘ Aucune demande de dossier d'inscription ne sera prise par téléphone.

Le retrait des dossiers d'inscription doit se faire impérativement au cours des **dates fixées**. Le dossier d'inscription doit être déposé **complété et signé** auprès du **Centre de Gestion organisateur**, par courrier (le cachet de la Poste faisant foi) ou aux heures d'ouverture des bureaux, impérativement au plus tard à la date indiquée sur le calendrier.

☞ L'inscription à un concours ou à un examen professionnel est une **démarche individuelle** et distincte de l'inscription à une préparation.

Centres de Gestion organisateurs de la Région Centre et de l'Île de France

Concours de la Fonction Publique Territoriale

 <p>CENTRE DE GESTION DU CHER (18) BP 2001 18026 BOURGES CEDEX Tél : 02 48 50 82 50 / Fax : 02 48 50 37 59 Site Internet : www.cdg18.fr Courriel : service.concours@cdg18.fr</p>	 <p>CENTRE DE GESTION DE L'EURE ET LOIR (28) 9 rue Jean Perrin 28600 LUISANT Tél : 02 37 91 43 40 / Fax : 02 37 30 87 44 Site Internet : www.cdg28.fr Courriel : concours@cdg28.fr</p>	 <p>CENTRE DE GESTION DE L'INDRE (36) 21 rue Bourdillon 36000 CHATEAUROUX Tél : 02 54 34 18 20 / Fax : 02 54 22 97 42 Site Internet : www.cdg36.fr Courriel : cdgindre@cdg36.fr</p>
 <p>CENTRE DE GESTION DE L'INDRE ET LOIRE (37) 25 rue du rempart BP 4135 37041 TOURS CEDEX Tél : 02 47 60 85 00 / Fax : 02 47 60 85 01 Site Internet : www.cdg37.fr Courriel : concours@cdg37.fr</p>	 <p>CENTRE DE GESTION DU LOIR-ET-CHER (41) 3 rue Franciade 41260 LA CHAUSSEE ST VICTOR Tél : 02 54 56 28 50 / Fax : 02 54 56 28 55 Site Internet : www.cdg-41.org Courriel : cdg41@wanadoo.fr</p>	 <p>CENTRE DE GESTION DU LOIRET (45) 20 avenue des Droits de l'Homme BP 91249 - 45002 ORLEANS CEDEX 1 Tél : 02 38 75 85 37 ou 02 38 75 85 38 Fax : 02 38 75 85 46 Site Internet : www.cdg45.fr Courriel : concours@cdg45.fr</p>
 <p>CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE 15 rue Boileau 78008 VERSAILLES CEDEX Tél : 01 39 49 63 60 Site Internet : www.cigversailles.fr Courriel : concours@cigversailles.fr</p>	 <p>CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE 157 avenue Jean Lolive 93698 PANTIN CEDEX Tél : 01 56 96 80 80 / Fax : 01 56 96 80 81 Site Internet : www.cig929394.fr Courriel : info@cig929394.fr</p>	 <p>CENTRE DE GESTION DE LA SEINE ET MARNE 335 rue du Bois Guyot 77350 LE MEE SUR SEINE Tél : 01 64 14 17 00 Site Internet : www.cdg77.fr Courriel : concours@cdg77.fr</p>


FONCTION PUBLIQUE D'ETAT

Préfecture de la Région Centre et du Loiret
Bureau des Ressources Humaines
Section recrutement et concours
181 rue de Bourgogne – 45042 ORLEANS Cedex
Tél : 02.38.81.43.37 – 02.38.81.42.62
Site internet : www.loiret.gouv.fr ⇨ rubrique « concours et recrutement »

FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre
Service certification, formation, emploi
Cité Administrative Coligny
131 rue du Faubourg Bannier - 45042 ORLEANS Cedex 1
Tél : 02 38 42 42 42 / Fax : 02 38 62 54 12
Site internet : <http://www.centre.gouv.fr/service/drjssc> ⇨ rubrique « emploi, formation, concours »

PREPARATION AUX CONCOURS DE LA FPT



CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
6 rue de l'Abreuvoir
45015 ORLEANS Cedex 1
Téléphone : 02.38.78.94.94
Site Internet : www.cnfpt.fr

AUTRES SITES INTERNET UTILES

SITES INTERNET

www.fncdg.com
www.ladocumentationfrancaise.fr
www.cap-territorial.fr
www.lagazettedescommunes.com





Concours et Examens Professionnels

*Centre de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale du Loiret*

Années 2011-2013



CONCOURS 2012

Filière	Catégorie	Intitulé	Date de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date épreuve écrite
Technique	C	Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe <i>Spécialité « Environnement et Hygiène »</i>	du 6 septembre 2011 au 27 septembre 2011	5 octobre 2011	18 janvier 2012
Administrative	C	Adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe	du 4 octobre 2011 au 2 novembre 2011	10 novembre 2011	14 mars 2012
Médico-sociale	C	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe	du 15 mai 2012 au 20 juin 2012	28 juin 2012	17 octobre 2012

CONCOURS 2013

Filière	Catégorie	Intitulé	Date de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date épreuve écrite
Administrative	B	Rédacteur territorial	du 15 mars 2013 au 11 avril 2013	19 avril 2013	25 septembre 2013
Médico-sociale	B	Educateur territorial de jeunes enfants	du 25 octobre 2013 au 23 novembre 2012	1 ^{er} décembre 2012	5 février 2013

Pour tout renseignement concernant les conditions d'inscription et la nature des épreuves à ces concours et examens professionnels, consulter nos brochures dans la rubrique « Concours » de notre site internet www.cdg45.fr

Si vous souhaitez vous inscrire à un de ces concours, vous pouvez faire la préinscription internet pendant les périodes de retrait de dossiers uniquement, et retourner votre dossier d'inscription par courrier au Centre de Gestion du Loiret, 20 avenue des Droits de l'Homme - BP 91249 - 45002 ORLEANS CEDEX 1 pour que votre demande soit validée.

Ces dates sont données à titre prévisionnel et peuvent faire l'objet de modifications liées à des contraintes extérieures. Il appartient donc au candidat d'obtenir confirmation des dates auprès du Service Concours du Centre de Gestion.



Concours et examens professionnels

Région Centre et Ile de France

Années 2011-2012





PARTIE CONCOURS

CONCOURS FILIERE ADMINISTRATIVE

Intitulé	Conditions d'accès	Date de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date épreuve écrite	Centre de Gestion organisateur
<p>ATTACHE</p> <p>Spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administration générale - Gestion du secteur sanitaire et sociale - Analyse des systèmes d'information - Animation - Urbanisme et développement des territoires 	<p>Concours interne : Justifier au 1er janvier de l'année du concours de 4 ans au moins de services publics.</p> <p>Concours externe : Etre titulaire d'une licence, ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret.</p> <p>Troisième concours : Justifier de l'exercice pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles, qui peuvent comporter des fonctions d'encadrement, doivent correspondre à la participation à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'actions dans le domaine de la gestion administrative, financière ou comptable, de la communication, de l'animation, du développement économique, social ou culturel. La durée des activités exercées dans le domaine professionnel ou associatif ou en vertu d'un mandat local ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il exerçait, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p>	<p>du 22 mai 2012 au 20 juin 2012</p>	<p>28 juin 2012</p>	<p>14 novembre 2012</p>	<p>CIG de la Petite Couronne</p>
<p>REDACTEUR</p>	<p>Concours interne sur épreuves : Justifier au 1er janvier de l'année du concours de 4 ans au moins de services publics effectifs.</p> <p>Concours externe sur épreuves : Etre titulaire du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un titre ou diplôme classé au niveau IV de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles.</p> <p>Troisième concours : Justifier de l'exercice pendant une durée de 4 ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à la gestion administrative, financière ou comptable, ou avoir contribué à l'élaboration et à la réalisation d'actions de communication, d'animation, de développement économique, social, culturel, sportif, de loisirs ou de tourisme. La durée des activités exercées dans le domaine professionnel ou associatif ou en vertu d'un mandat local ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il exerçait, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p>	<p>du 15 mars 2013 au 11 avril 2013</p>	<p>19 avril 2013</p>	<p>25 septembre 2013</p>	<p>CDG du Loiret (45)</p>

Intitulé	Conditions d'accès	Date de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date épreuve écrite	Centre de Gestion organisateur
<p>REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE</p>	<p>Concours interne sur épreuves : Justifier au 1er janvier de l'année du concours de 4 ans au moins de services publics.</p> <p>Concours externe sur épreuves : Etre titulaire d'un titre ou d'un diplôme sanctionnant deux années de formation homologuée au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p>Troisième concours : Justifier de l'exercice au 1er janvier de l'année du concours de 4 ans au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une ou de plusieurs activités professionnelles exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du deuxième grade du cadre d'emplois concerné. - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanée ne sont prises en compte qu'à un seul titre. - ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association 	A préciser	A préciser	A préciser	A préciser
<p>ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE</p>	<p>Concours interne sur épreuves : Justifier au 1er janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs.</p> <p>Concours externe sur épreuves : Etre titulaire d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V (BEP, CAP) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p>Troisième concours : Justifier de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à des fonctions administratives d'exécution, de comptabilité, d'accueil du public, de documentation, ou à la mise en œuvre d'actions d'animation économique, sociale ou culturelle. La durée des activités exercées dans le domaine professionnel ou associatif ou en vertu d'un mandat local ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il exerçait, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public</p>	du 4 octobre 2011 au 2 novembre 2011	10 novembre 2011	14 mars 2012	<p>CDG de l'Indre (36)</p> <hr/> <p>CDG du Loiret (45)</p>

CONCOURS FILIERE TECHNIQUE

Intitulé	Conditions d'accès	Date de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date épreuve écrite	Centre de Gestion organisateur
INGENIEUR Spécialités : - Ingénierie, gestion technique et architecture - Infrastructure et réseaux - Prévention et gestion des risques - Urbanisme et aménagement des paysages - Informatique et systèmes d'information	Concours externe sur titres avec épreuves : Etre titulaire d'un diplôme : - soit d'un diplôme d'ingénieur habilité par l'Etat après avis de la Commission des titres d'ingénieurs selon les modalités prévues aux articles L.642-1 à L.642.4 du code de l'éducation, - soit d'un diplôme d'architecte délivré en application de la loi du 3 janvier 1977, - soit d'un diplôme de géomètre-expert délivré par l'Etat, - soit d'un titre ou diplôme délivré par l'Etat d'un niveau équivalent ou supérieur à cinq années d'études après le baccalauréat, en lien avec l'une des spécialités mentionnées ci-dessous et sanctionnant une formation à caractère scientifique ou technique.	du 17 janvier 2012 au 15 février 2012	23 février 2012	20 juin 2012	CIG de la Grande Couronne
	Concours interne : Justifier au 1er janvier de l'année du concours, de 4 ans au moins de services publics dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B.	A préciser	A préciser	A préciser	A préciser

Intitulé	Conditions d'accès	Date de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date épreuve écrite	Centre de Gestion organisateur
<p>TECHNICIEN TERRITORIAL</p> <p>Spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bâtiments, génie civil - Réseaux, voirie et infrastructures - Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration - Aménagement urbain et développement durable - Déplacements, transports - Espaces verts et naturels - Ingénierie, informatique et systèmes d'information - services et intervention technique - métiers du spectacle - artisanat et métiers d'art 	<p>Concours interne : Justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de 4 ans au moins de services publics.</p> <p>Concours externe : Etre titulaire d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p>Troisième concours : Justifier de l'exercice au 1er janvier de l'année du concours de 4 ans au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une ou plusieurs activités professionnelles exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du premier grade du cadre d'emplois concerné. - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanés ne sont prises en compte qu'à un seul titre. - ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. 	<p>du 3 novembre 2011 au 30 novembre 2011</p>	<p>8 décembre 2011</p>	<p>11 avril 2012</p>	<p>CIG de la Grande Couronne</p>

Intitulé	Conditions d'accès	Date de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date épreuve écrite	Centre de Gestion organisateur
<p>TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE</p>	<p>Concours interne : Justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de 4 ans au moins de services publics.</p> <p>Concours externe : Etre titulaire d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technicoprofessionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p>Troisième concours : Justifier de l'exercice au 1er janvier de l'année du concours de 4 ans au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une ou plusieurs activités professionnelles exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du deuxième grade du cadre d'emplois concerné. - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanée ne sont prises en compte qu'à un seul titre. - ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. 	<p>du 20 mars 2012 au 18 avril 2012</p>	<p>26 avril 2012</p>	<p>27 septembre 2012</p>	<p>CIG de la Grande Couronne</p>
<p>ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE</p> <p>Spécialité : <i>Environnement et hygiène</i></p>	<p>Concours interne sur épreuves : Justifier au 1er janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs.</p> <p>Concours externe sur titres avec épreuves : Etre titulaire d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V (CAP, BEP,...) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans la spécialité « <i>environnement et hygiène</i> ».</p> <p>Troisième concours : Justifier de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à des activités techniques d'exécution. La durée des activités exercées dans le domaine professionnel ou associatif ou en vertu d'un mandat local ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il exerçait, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p>	<p>du 6 septembre 2011 au 27 septembre 2011</p>	<p>5 octobre 2011</p>	<p>18 janvier 2012</p>	<p>CDG du Loiret (45)</p>

Intitulé	Conditions d'accès	Date de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date épreuve écrite	Centre de Gestion organisateur
<p>ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE</p> <p>Spécialité : <i>Espaces naturels, espace verts</i></p>	<p>Concours interne sur épreuves : Justifier au 1er janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs.</p> <p>Concours externe sur titres avec épreuves : Etre titulaire d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V (CAP, BEP,...) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans la spécialité « <i>espaces naturels, espaces verts</i> ».</p> <p>Troisième concours : Justifier de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à des activités techniques d'exécution. La durée des activités exercées dans le domaine professionnel ou associatif ou en vertu d'un mandat local ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il exerçait, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p>	<p>du 6 septembre 2011 au 27 septembre 2011</p>	<p>5 octobre 2011</p>	<p>18 janvier 2012</p>	<p>CDG de l'Indre (36)</p>
<p>ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE</p> <p>Spécialité : <i>Restauration</i></p>	<p>Concours interne sur épreuves : Justifier au 1er janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs.</p> <p>Concours externe sur titres avec épreuves : Etre titulaire d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V (CAP, BEP,...) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans la spécialité « <i>restauration</i> ».</p> <p>Troisième concours : Justifier de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à des activités techniques d'exécution. La durée des activités exercées dans le domaine professionnel ou associatif ou en vertu d'un mandat local ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il exerçait, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p>	<p>du 1er juillet 2011 au 29 juillet 2011</p>	<p>8 août 2011</p>	<p>18 janvier 2012</p>	<p>CDG de l'Eure-et-Loir (28)</p>

Intitulé	Conditions d'accès	Date de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date épreuve écrite	Centre de Gestion organisateur
<p>ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE</p> <p>Spécialité : <i>Bâtiments, travaux publics, voirie</i></p>	<p>Concours interne sur épreuves : Justifier au 1er janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs.</p> <p>Concours externe sur titres avec épreuves : Etre titulaire d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V (CAP, BEP,...) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans la spécialité « <i>bâtiments, travaux publics, voirie</i> ».</p> <p>Troisième concours : Justifier de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à des activités techniques d'exécution. La durée des activités exercées dans le domaine professionnel ou associatif ou en vertu d'un mandat local ne peut être prise en compte que si le candidat n'avait pas, lorsqu'il exerçait, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p>	<p>du 10 octobre 2011 au 2 novembre 2011</p>	<p>10 novembre 2011</p>	<p>18 janvier 2012</p>	<p>CDG du Loir-et-Cher (41)</p>

CONCOURS FILIERE MEDICO-SOCIALE

Intitulé	Conditions d'accès	Date de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date épreuve écrite	Centre de Gestion organisateur
PUERICULTRICE CADRE DE SANTE	<p>Concours interne sur titres : Etre puéricultrice territoriale titulaire du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, comptant, au 1er janvier de l'année du concours, au moins 5 ans de services effectifs accomplis dans leur cadre d'emplois ou agent non titulaire territorial titulaire du diplôme d'Etat de puériculture et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, ayant accompli au moins cinq ans de services effectifs de puéricultrice territoriale.</p> <p>Concours sur titres et expérience professionnelle : Etre titulaire du diplôme d'Etat de puériculture et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents justifiant de l'exercice d'une activité professionnelle de puéricultrice pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.</p>	du 6 décembre 2011 au 4 janvier 2012	12 janvier 2012	3 avril 2012	CDG de la Seine et Marne (77)
PUERICULTRICE	<p>Concours sur titres avec épreuves : Etre titulaire du diplôme d'Etat de Puériculture.</p>	du 25 octobre 2011 au 23 novembre 2011	1 ^{er} décembre 2011	7 février 2012	CDG de la Seine et Marne (77)
INFIRMIER DE CLASSE NORMALE	<p>Concours sur titres avec épreuves : Être titulaire soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du diplôme d'Etat d'infirmier, - du diplôme d'infirmier du secteur psychiatrique, - d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier. 	du 20 septembre 2011 au 19 octobre 2011	27 octobre 2011	2 février 2012	CDG de l'Indre et Loire (37)
ASSISTANT SOCIO- EDUCATIF	<p>Concours sur titre avec épreuves :</p> <p><u>Spécialité Assistant de service social</u> Etre titulaire du diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social ou d'un des diplômes, certificats ou autres titres mentionnés à l'article 218 du code de la famille et de l'aide sociale et délivrés dans un autre Etat Membre de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen.</p> <p><u>Spécialité Educateur spécialisé</u> Etre titulaire du diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé.</p> <p><u>Spécialité Conseil en Economie Sociale et Familiale</u> Etre titulaire du diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale et Familiale.</p>	du 20 décembre 2011 au 18 janvier 2012	26 janvier 2012	3 avril 2012	CIG de la Petite Couronne
		du 5 juin 2012 au 4 juillet 2012	12 juillet 2012	4 octobre 2012	CDG de l'Eure et Loir (28)

Intitulé	Conditions d'accès	Date de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date épreuve écrite	Centre de Gestion organisateur
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	Concours sur titres avec épreuves : Etre titulaire du diplôme d'Etat d'Éducateur de Jeunes Enfants.	du 25 octobre 2011 au 23 novembre 2011	1 ^{er} décembre 2011	7 février 2012	CDG de la Seine et Marne (77)
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ERE CLASSE	Concours sur titres avec épreuves : Etre titulaire du certificat d'Auxiliaire de Puériculture institué par le décret du 13 août 1947, ou du certificat d'aptitude aux fonctions d'Auxiliaire de Puériculture ou du diplôme professionnel d'Auxiliaire de Puériculture. Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'Infirmier ou, après 1979, du diplôme d'Infirmier de secteur psychiatrique.	A préciser	A préciser	A préciser	A préciser
AUXILIAIRE DE SOINS DE 1ERE CLASSE	Concours sur titres avec épreuves : Etre titulaire soit : - du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant, - du diplôme professionnel d'aide-soignant, - du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique, - d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau V selon la procédure définie par le décret du 8 janvier 1992 et délivré dans une spécialité à caractère médico-social. Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de 1ère en 2ème année du diplôme d'Etat d'infirmier ou, après 1979, du diplôme d'infirmier du secteur psychiatrique.	du 2 mai 2012 au 22 mai 2012	30 mai 2012	18 octobre 2012	CDG de l'Indre et Loire (37)
AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES DE 1ERE CLASSE	Concours externe sur titre avec épreuves : Etre titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle Petite Enfance ou justifier d'une qualification reconnue comme équivalente. Concours interne avec épreuves : Justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de deux années au moins de services publics effectifs effectués auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. Troisième concours avec épreuves : Justifier de l'exercice pendant une période de 4 ans au moins, soit d'une ou plusieurs activités professionnelles accomplies auprès de jeunes enfants, soit d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, soit d'une ou plusieurs activités en qualité de responsable d'une association.	du 15 mai 2012 au 06 juin 2012	14 juin 2012	17 octobre 2012	CDG de l'Indre (36)
		du 15 mai 2012 au 20 juin 2012	28 juin 2012		CDG du Loiret (45)

CONCOURS FILIERE SECURITE

Intitulé	Conditions d'accès	Date de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date épreuve écrite	Centre de Gestion organisateur
DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE	<p>Concours interne : Justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de 4 ans au moins de services publics effectifs.</p> <p>Concours externe : Etre titulaire de l'un des titres ou diplômes suivants : - Diplôme national correspondant au moins à un deuxième cycle d'études supérieures - Diplôme ou titre homologué au moins de niveau II.</p>	du 26 juillet 2011 au 14 septembre 2011	22 septembre 2011	10 et 11 janvier 2012	CIG de la Grande Couronne
GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE	<p>Concours sur épreuves : Etre titulaire de titre ou diplôme au moins de niveau V (BEPC, CAP, BEP)</p>	du 13 septembre 2011 au 12 octobre 2011	20 octobre 2011	25 janvier 2012	CIG de la Petite Couronne

CONCOURS FILIERE CULTURELLE PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUE

Intitulé	Conditions d'accès	Date de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date épreuve écrite	Centre de Gestion organisateur
<p>ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE</p> <p>Spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Musées</i> - <i>Archéologie</i> - <i>Archives</i> - <i>Inventaire</i> - <i>Patrimoine scientifique, technique et naturel</i> 	<p>Concours interne: Justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de 4 ans au moins de services publics effectifs.</p> <p>Concours externe : Etre titulaire soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat, - d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique. <p>Troisième concours : Justifier de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à des fonctions de protection, de promotion et de mise en valeur dans le domaine patrimonial ou culturel.</p>	A préciser	A préciser	A préciser	A préciser
<p>BIBLIOTHECAIRE</p>	<p>Concours externe: Etre titulaire soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat - d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 8 de la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971. <p>Concours interne : Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de 4 ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>	A préciser	A préciser	A préciser	A préciser

Intitulé	Conditions d'accès	Date de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date épreuve écrite	Centre de Gestion organisateur
<p>ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1ERE CLASSE</p>	<p>Concours interne: Justifier au 1er janvier de l'année du concours de 4 années au moins de services publics effectifs, dont deux années au moins dans les services d'un musée, d'une bibliothèque, des archives, de la documentation ou des parcs et jardins.</p> <p>Concours externe : Candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V (brevet des collèges, CAP, BEP, etc.) ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p>Troisième concours : Justifier pendant 4 ans au moins : - d'activités professionnelles correspondant à la réalisation de tâches liées à la mise en œuvre d'activités de développement culturel ou relatives au patrimoine, - de mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, - d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Pendant ces 4 ans les intéressés ne doivent pas avoir la qualité de fonctionnaire, magistrat, militaire ou agent public.</p>	<p>A préciser</p>	<p>A préciser</p>	<p>A préciser</p>	<p>A préciser</p>

CONCOURS FILIERE ANIMATION

Intitulé	Conditions d'accès	Date de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date épreuve écrite	Centre de Gestion organisateur
ANIMATEUR	<p>Concours interne : Justifier au 1er janvier de l'année du concours de 4 ans au moins de services publics.</p> <p>Concours externe : Etre titulaire du brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse ou du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport dans les spécialités correspondant à la définition des missions confiées aux membres du cadre d'emplois et dont la liste est fixée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports : spécialité « loisirs tous publics » - brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports : spécialité « techniques de l'information et de la communication » - brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports : spécialité « pêche de loisirs » - brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports : spécialité « animation culturelle » - brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports : spécialité « animation sociale ». <p>Troisième concours : Justifier de l'exercice pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Ces activités professionnelles doivent correspondre à la coordination et à la mise en œuvre d'actions d'animation, éducatives, de développement local ou de médiation sociale.</p>	A préciser	A préciser	A préciser	A préciser

Intitulé	Conditions d'accès	Date de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date épreuve écrite	Centre de Gestion organisateur
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	<p>Concours interne : Justifier au 1er janvier de l'année du concours de 4 ans au moins de services publics.</p> <p>Concours externe : Etre titulaire d'un des diplômes homologués au niveau III : - diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » - diplôme universitaire de technologie (DUT) carrières sociales option « animation sociale et socioculturelle » - diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) « animation » ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007</p> <p>Troisième concours : Justifier de l'exercice au 1er janvier de l'année du concours de 4 ans au moins : - d'une ou plusieurs activités professionnelles exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanée ne sont prises en compte qu'à un seul titre. - ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p>	A préciser	A préciser	A préciser	A préciser
ADJOINT D'ANIMATION DE 1ERE CLASSE	<p>Concours interne : Justifier au 1er janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs.</p> <p>Concours externe : Etre titulaire du Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur-Technicien ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p>Troisième concours : Justifier de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Ces activités professionnelles doivent correspondre à la réalisation d'actions d'animation, éducatives, de développement local ou de médiation sociale.</p>	du 6 novembre 2012 au 4 décembre 2012	12 décembre 2012	19 mars 2013	CDG de l'Eure et Loir (28)

CONCOURS FILIERE SPORTIVE

Intitulé	Conditions d'accès	Date de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date épreuve écrite	Centre de Gestion organisateur
CONSEILLER DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	<p>Concours interne : Justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de 4 ans au moins de services publics effectifs.</p> <p>Concours externe : Etre titulaire soit : -d'un diplôme national, ou reconnu ou visé par l'État, sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat ; -d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique.</p>	du 5 juin 2012 au 4 juillet 2012	12 juillet 2012	8 novembre 2012	CIG de la Petite Couronne
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	<p>Concours interne : Justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de 4 ans au moins de services publics.</p> <p>Concours externe : Etre titulaire d'un diplôme sanctionnant deux années de formation homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p>Troisième concours : Justifier de l'exercice au 1er janvier de l'année du concours de 4 ans au moins : - d'une ou plusieurs activités professionnelles exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du deuxième grade du cadre d'emplois concerné. - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre. - ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p>	du 5 juin 2012 au 4 juillet 2012	12 juillet 2012	8 novembre 2012	CIG de la Grande Couronne
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	<p>Concours interne : Justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de 4 ans au moins de services publics.</p> <p>Concours externe : Etre titulaire d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle, délivré dans le domaine du sport, au moins de niveau IV, inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.</p> <p>Troisième concours : Justifier de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à la conduite et à la coordination, sur le plan administratif, social, technique, pédagogique et éducatif, d'activités physiques et sportives ainsi qu'à l'encadrement des personnes qui les pratiquent.</p>	du 5 juin 2012 au 4 juillet 2012	12 juillet 2012	8 novembre 2012	CIG de la Grande Couronne



PARTIE EXAMENS PROFESSIONNELS

EXAMENS PROFESSIONNELS FILIERE ADMINISTRATIVE

Intitulé	Conditions d'accès	Date de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date épreuve écrite	Centre de Gestion organisateur
ATTACHE PRINCIPAL	Peuvent se présenter à l'examen professionnel : Les attachés qui justifient au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et comptent au moins un an d'ancienneté dans le 5e échelon du grade d'attaché.	du 3 janvier 2012 au 1 ^{er} février 2012	9 février 2012	17 avril 2012	CIG de la Grande Couronne

EXAMENS PROFESSIONNELS FILIERE TECHNIQUE

Intitulé	Conditions d'accès	Date de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date épreuve écrite	Centre de Gestion organisateur
INGENIEUR	Peuvent se présenter à l'examen professionnel : 1) Les membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux justifiant de huit ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B. 2) Les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux qui, seuls de leur grade, dirigent depuis au moins deux ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants dans lesquelles il n'existe pas d'ingénieur ou d'ingénieur principal.	du 23 août 2011 au 21 septembre 2011	29 septembre 2011	du 30 novembre au 1 ^{er} décembre 2011	CIG de la Petite Couronne
TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	Peuvent se présenter à l'examen professionnel : Les techniciens Territoriaux Principaux de 2ème classe justifiant d'au moins deux ans dans le 5e échelon et comptant au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	A préciser	A préciser	A préciser	A préciser
TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (promotion interne pour les agents de catégorie C)	Peuvent se présenter à l'examen professionnel : 1) Les agents de maîtrise territoriaux comptant au moins huit ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique. 2) Les adjoints techniques territoriaux titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe ou principal de 2ème classe ET les adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe ou principal de 2ème classe comptant au moins dix ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique.	A préciser	A préciser	A préciser	A préciser

Intitulé	Conditions d'accès	Date de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date épreuve écrite	Centre de Gestion organisateur
TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (avancement de grade)	Peuvent se présenter à l'examen professionnel : Les fonctionnaires justifiant d'au moins 1 an dans le 4 ^{ème} échelon du premier grade et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	A préciser	A préciser	A préciser	A préciser
ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE Spécialité : <i>- Bâtiment-travaux publics-voirie-réseaux divers</i>	Peuvent se présenter à l'examen professionnel : Les adjoints techniques territoriaux de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant 3 ans de services effectifs dans ce grade.	du 12 septembre 2011 au 3 octobre 2011	11 octobre 2011	18 janvier 2012	CDG du Cher (18)
ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE Spécialité : <i>- Conduite de véhicules</i>	Peuvent se présenter à l'examen professionnel : Les adjoints techniques territoriaux de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant 3 ans de services effectifs dans ce grade.	du 12 septembre 2011 au 3 octobre 2011	11 octobre 2011	18 janvier 2012	CDG du Cher (18)

EXAMENS PROFESSIONNELS FILIERE MEDICO-SOCIALE

Intitulé	Conditions d'accès	Date de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date épreuve écrite	Centre de Gestion organisateur
PUERICULTRICE CADRE SUPERIEUR DE SANTE	Peuvent se présenter à l'examen professionnel : les fonctionnaires comptant au moins trois ans de services effectifs dans le grade de puéricultrice cadre de santé ou dans le grade de puéricultrice hors classe du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales.	du 20 décembre 2011 au 25 janvier 2012	2 février 2012	3 avril 2012	CDG de la Seine et Marne (77)
EDUCATEUR CHEF DE JEUNES ENFANTS	Peuvent se présenter à l'examen professionnel : Les éducateurs de jeunes enfants ayant un an d'ancienneté dans le 8ème échelon de leur grade et les éducateurs principaux sans condition d'ancienneté, comptant trois ans de service dans le cadre d'emplois.	du 29 novembre 2011 au 28 décembre 2011	5 janvier 2012	13 mars 2012	CDG de l'Eure et Loir (28)
AGENT SOCIAL DE 1ERE CLASSE	Peuvent se présenter à l'examen professionnel : Les agents sociaux de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	du 24 avril 2012 au 15 mai 2012	23 mai 2012	17 octobre 2012	CDG de l'Indre et Loire (37) CDG du Loir-et-Cher (41)

EXAMENS PROFESSIONNELS FILIERE SECURITE

Intitulé	Conditions d'accès	Date de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date épreuve écrite	Centre de Gestion organisateur
DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE	Peuvent se présenter à l'examen professionnel : Les fonctionnaires territoriaux qui, âgés de trente-huit ans au moins, justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans un cadre d'emplois de police municipale, dont cinq années au moins en qualité de chefs de service de police municipale.	du 24 juillet 2012 au 12 septembre 2012	20 septembre 2012	5 décembre 2012	CIG de la Grande Couronne
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	Peuvent se présenter à l'examen professionnel : Les fonctionnaires territoriaux âgés de 38 ans au moins au 1er janvier de l'année de l'examen, qui comptent à cette date au moins 8 ans de services effectifs accomplis dans le cadre d'emplois des agents de police municipale en position d'activité ou de détachement.	A préciser	A préciser	A préciser	A préciser

EXAMENS PROFESSIONNELS FILIERE CULTURELLE PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUE

Intitulé	Conditions d'accès	Date de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date épreuve écrite	Centre de Gestion organisateur
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1ERE CLASSE	Peuvent se présenter à l'examen professionnel : Les adjoints territoriaux du patrimoine de 2 ^{ème} classe ayant atteint de 4 ^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans leur grade	du 8 novembre 2011 au 7 décembre 2011	15 décembre 2011	20 mars 2012	CDG de la Seine et Marne (77)

EXAMENS PROFESSIONNELS FILIERE SPORTIVE

Intitulé	Conditions d'accès	Date de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date épreuve écrite	Centre de Gestion organisateur
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	Peuvent se présenter à l'examen professionnel : Les membres du cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives comptant au moins quatre ans de services effectifs dans le grade d'opérateur qualifié ou d'opérateur principal, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale	du 5 juin 2012 au 4 juillet 2012	12 juillet 2012	8 novembre 2012	CIG de la Grande Couronne

4

EXAMENS PROFESSIONNELS FILIERE ANIMATION

Intitulé	Conditions d'accès	Date de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date épreuve écrite	Centre de Gestion organisateur
ADJOINT D'ANIMATION DE 1ERE CLASSE	Peuvent se présenter à l'examen professionnel : Les adjoints d'animation de 2 ^{ème} classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant 3 ans de services effectifs dans ce grade.	du 8 novembre 2011 au 7 décembre 2011	15 décembre 2011	20 mars 2012	CDG de l'Eure et Loir (28) CDG du Cher (18)



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET

20 avenue des Droits de l'Homme
Immeuble Légacité
45002 ORLEANS CEDEX 1
Téléphone : 02.38.75.85.45
Fax : 02.38.75.85.46
Courriel : concours@cdg45.fr



Pour plus de renseignements sur les conditions d'accès ou les épreuves, contactez les Centres de Gestion organisateurs